



GRILLE DE COTISATION 2023

ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Moins de 5 salariés	Gratuit la 1 ^{ère} année, puis 100 €
De 5 à moins de 50 salariés	400 €
De 50 à moins de 250 salariés	2 000 €
De 250 à moins de 10 000 salariés et avec un chiffre d'affaires < 1 milliards d'euros	4 000 €
A partir de 10 000 salariés ou avec un chiffre d'affaires > 1 milliards d'euros	8 000 €

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIE

Moins de 5 000 habitants	Gratuit la 1 ^{ère} année, puis 400 €
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	400 €
De 10 000 à moins de 100 000 habitants	1 000 €
De 100 000 habitants à moins de 250 000 habitants	2 000 €
A partir de 250 000 habitants	4 000 €

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Forfait - en 2023, possibilité d'adhésion gratuite dans le cadre d'un partenariat - études de cas / retours d'expériences	1 000 €
---	---------

NB : PRINCIPE D'ADHÉSION CROISÉE GRATUITE PROPOSÉE AVEC LES RÉSEAUX PARTENAIRES